

Janvier 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 janvier 2019 à 19h30, à la salle du conseil située au 22, rue de l'église, à Lac-Frontière à laquelle sont présents :

Messieurs	Alain Robert	Maire
	Serge Blais	Conseiller #1
	Jacques Lapointe	Conseiller #2
	Pierre-Paul Caron	Conseiller #3
	Martin Fournier	Conseiller #4
	Réjean Tardif	Conseiller #5
Madame	Ghislaine Fradette	Conseillère #6

Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h30, sous la présidence d'Alain Robert, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire.

2- Adoption de l'ordre du jour # 190101

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;
IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais, APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux des 3 et 17 décembre 2018
- 4- Acceptation des comptes de la municipalité, de l'Ôtel et du Centenaire
- 5- Adoption du règlement numéro 19-01 fixant le taux de taxes pour 2019
- 6- Emploi d'été Canada 2019
- 7- Arriérés de taxes
- 8- Résolution autorisant l'activité le Tour du lac d'utiliser les routes municipales
- 9- Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
- 10- Traitement des élus
- 11- Demandes de don et contribution financière
 - 11.1 Demande de don de la Croix Rouge
 - 11.2 École secondaire de Saint-Paul
- 12- Informations, correspondance et invitations
- 13- Varia :
 - 13.1 Dépôt du Résumé des activités de l'Ôtel 2018
- 14- Période de questions
- 15- Fin de l'assemblée

3- Adoption des procès-verbaux des 3 et 17 décembre 2018 #190102

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 3 décembre et des deux assemblées extraordinaires du 17 décembre ont été expédiées à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente session ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier

APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU par les conseillers que les procès-verbaux soient et sont approuvés tels que présentés.

4- Acceptation des comptes de la Municipalité et de l'Ôtel #190103

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette, APPUYÉ PAR Serge Blais ET RÉSOLU par les conseillers que les déboursés suivants soient approuvés tel que présentés.

LISTE DES DÉBOURSÉS

Conseil Municipal	1 302,34 \$
9312-2844 Québec inc. - cueillette recyc. et vidanges	1 734,60 \$
BMR - chlore liquide, rallonge, antidérapant (2)	115,89 \$
Bureautique C.S - imprimante et papier 8-1/2 x 11	116,08 \$
CIM - soutien technique annuel 2019	3 041,09 \$
Dicom - envoi analyse d'eau (2)	29,01 \$
Eurofins - analyse d'eau	202,87 \$
Fondation Hôtel-Dieu de Lévis- contribution annuelle	150,00 \$
Jennifer Vachon - achats présentation Parc 8 déc.	67,80 \$
Joujouthèque – jeu gonflable Fête de Noël	50,00 \$
Hydro Québec - éclairage des rues	227,37 \$

Les Pétroles Turmel - huile à chauffage municipalité (2)	618,26 \$
Marché Ste-Lucie - municipalité	16,62 \$
Marcel Bilodeau - déneigement - 2e versement	5 304,02 \$
Mélanie Nadeau - achats fête de Noël	53,36 \$
MRC de Montmagny - Collecte produits dangereux	23,31 \$
Municipalité de Saint-Fabien -service conteneur	640,80 \$
Municipalité de Sainte-Lucie - asphalte froide et mannequin	404,99 \$
Nicole Gautreau - dépôts Saint-Just	34,04 \$
Régie de gestion de la Mauricie - enfouissement novembre	499,08 \$
Régie L'islet- Montmagny - transport vidanges oct. et nov. (2)	713,24 \$
Roger Laverdière - frais de déplac. St-Paul	30,60 \$
SDL Lettrage - 2 enseignes clôture camping	235,99 \$
Sogetel - bureau mun., poste chloration, salle, L'Ôtel	308,21 \$
TOTAL	15 919,57 \$
Dépenses L'Ôtel	
Diane Lemay - activités décembre	416,37 \$
Les Pétroles Turmel - huile à chauffage Église (2)	1 890,09 \$
TOTAL	2 306,46 \$

Les conseillers ont pris connaissance de la liste des salaires nets émis en décembre 2018 pour un montant de 4 481.19 \$.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par ce conseil;

Nicole Gautreau, Directrice générale

5- Adoption du règlement numéro 19-01 fixant le taux de taxes pour 2019 #190104

Règlement numéro 19-01 décrétant les taxes et tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité Lac-Frontière a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielle au maintien des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la Loi sur la fiscalité Municipale, le Ministère des Affaires Municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes municipales en plus d'un versement ;

CONSIDÉRANT QU'un Avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté préalablement par le conseiller M. Martin Fournier à la séance extraordinaire du conseil du 17 décembre 2018 à 20h30 et que le projet de règlement avait été remis à chaque membre du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Lapointe
APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le règlement numéro 19-01 soit adopté tel que présenté.

ARTICLE 1 Taxe foncière

Que le taux de la taxe foncière générale soit fixé à 0.639\$/100 d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation pour l'année 2019 en vigueur le 4 septembre 2018.

ARTICLE 2 Taxe spéciale aqueduc

Que le taux de la taxe spéciale d'aqueduc soit fixé à 0.432\$/100\$ sur les biens fonds imposables situés sur le périmètre desservi par le réseau d'aqueduc.

ARTICLE 3 Taxe pour la Sûreté du Québec

Qu'une taxe spéciale de 0.0774\$/100\$ d'évaluation, telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2019 sur tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 4 Taxe pour service incendie

Que le taux de la taxe pour le Service incendie soit fixé à 0.1168\$/100\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2019 sur tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 5 Taxe pour les deux règlements d'emprunts

Qu'une taxe spéciale de 0,057\$/100\$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2019 à 80% des immeubles desservis par le réseau d'aqueduc situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 6 Taxe pour les deux règlements d'emprunts

Qu'une taxe spéciale de 0,0031\$/100\$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2019 à 20% des immeubles non desservis par le réseau d'aqueduc situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 7 Taxe règlement d'emprunt Camping

Que le taux de la taxe pour le camping soit fixé à 0,019\$/100\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2019 sur tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 8 Taxe cueillette des matières résiduelles

Que le tarif pour la cueillette, la destruction et le recyclage des matières résiduelles (déchets) soit fixé à 172,00\$ pour les résidences et le salon de coiffure, à 136,00\$ pour les résidences secondaires, à 241,00\$ pour les commerces et à 272,00\$ pour le camping municipal.

ARTICLE 9 Tarifs de compensation

Que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égouts soient fixés à :

	AQUEDUC	ÉGOÛTS
Résidences	65,00\$	40,00\$
Résidences secondaires	65,00\$	40,00\$
Commerces	75,00\$	40,00\$
Salon coiffure	150,00\$	40,00\$

ARTICLE 10 Tarif vidange des fosses septiques

Que le tarif pour la vidange de fosse septique soit fixé à 90,00\$ pour les résidences et à 45,00\$ pour les résidences secondaires.

ARTICLE 11 Tarif pour le camion incendie

Que le tarif pour le camion incendie soit fixé à 37,04\$ pour chaque propriétaire payant le service de la cueillette des matières résiduelles (ordures et recyclage).

ARTICLE 12 Conditions de perception pour l'année 2019

Que lorsque le total du compte de taxes municipales atteint un montant de trois cent dollars (300,00\$) le débiteur à la possibilité de payer en quatre versements égaux avant les dates d'échéance soit le 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} août et le 1^{er} octobre de l'année courante.

ARTICLE 13

Que les autres détails supplémentaires relatifs au présent règlement seront réglés par résolution du conseil au besoin le tout conformément à la loi.

ARTICLE 14

Que le présent règlement est en vigueur conformément à la loi.

Alain Robert, maire

Nicole Gautreau, directrice générale

6- Emploi d'été Canada

La municipalité a jusqu'au 25 janvier pour envoyer une demande pour le financement de jeunes entre 15 et 30 ans dans le cadre du nouveau programme EÉC Emploi d'été Canada 2019 du Gouvernement fédéral. La directrice générale fera la demande pour deux aide-préposés pour l'accueil du camping.

7- Arriérés de taxes

Une lettre sera envoyée aux personnes ayant un arriéré de taxes de plus de 300 \$ leur mentionnant que leur compte pourrait être envoyé à la MRC en mars pour Vente pour non-paiement de taxes. Un avis de rappel avec le solde dû sera également joint à la lettre.

8- Résolution autorisant l'activité le Tour du lac d'utiliser les routes municipales #190105

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des festivités du centenaire, un Tour du Lac est organisé par le Comité du Réaménagement du parc municipal en collaboration avec le comité du Centenaire, la MRC de Montmagny, le Parc des Appalaches et la municipalité de Lac-Frontière. Cette activité se tiendra le 30 mars prochain sur les routes municipales et consiste en 3 courses soit, une course de 15 km, de 7.5 km et de 2.2 km.

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Lapointe

APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les conseillers

QUE la municipalité autorise le 30 mars 2019, l'activité « Tour du Lac » et autorise les coureurs à utiliser les routes municipales suivantes : Route du Lac, Rue de l'Église, Rue du lac Nord et Route

du Cimetière. De plus, des mesures de sécurité seront mises en place afin que les coureurs puissent circuler en toute sécurité sur les routes.

9- Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

La loi sur les normes du travail oblige tous les employeurs à adopter une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes. Elle propose un modèle de politique qui a été remis à tous les membres du conseil.

10- Traitement des élus #190106

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette

APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU par les conseillers

Que l'augmentation des salaires et l'allocation des élus seront selon l'indexation du coût de la vie soit 2% puisqu'aucun nouveau règlement n'a été adopté à ce jour. Pour ce qui est de l'augmentation pour compenser la nouvelle imposition fédérale des allocations de dépenses des élus, un nouveau règlement sur le traitement des élus devra être adopté à cet effet et l'augmentation sera rétroactive au 1^{er} janvier 2019.

11- Demandes de don et contribution financière

11.1 - Demande de don de la Croix Rouge

Cette demande n'est pas retenue étant donné que la municipalité verse déjà un montant à la Croix Rouge à tous les ans selon une entente.

11.2 – École secondaire de Saint-Paul #190107

Étant donné que la municipalité a reçu une demande de commandite de l'École secondaire Saint-Paul pour l'Album des finissants.

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron

APPUYÉ PAR Serge Blais ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

Que la municipalité fera parvenir un montant de 50 \$ comme commandite pour l'Album des finissants qui correspond à un espace publicitaire, format carte d'affaires.

12- Informations & Correspondances

La municipalité a reçu :

- Un courriel du Ministère de la Famille et des Aînés annonçant un nouveau programme de soutien favorisant les saines habitudes de vie.
- Une lettre de remerciement du Centre d'entraide familial de la MRC de Montmagny pour notre contribution à la collecte de paniers de Noël. Ils ont amassé la somme de 9 736,23 \$ et ont pu distribuer 139 paniers de Noël à des familles de la région.
- Une lettre d'un citoyen demandant à la municipalité de raccorder les conduites d'eaux pluviales avant d'asphalter la Rue du Lac Nord au printemps prochain.
- Une lettre de remerciement de l'ABC des Hauts Plateaux pour notre contribution à la Bibliomobile.
- Un courriel de la MRC nous avisant de la possibilité que l'École internationale de musique de Montmagny continue cet hiver d'offrir des cours de musique à l'antenne de Saint-Fabien.

13- Varia

13.1- Dépôt du Résumé des activités de l'Ôtel 2018

Le comité de l'Ôtel a déposé le résumé de leurs revenus et dépenses pour les différentes activités qui ont eu lieu en 2018. Le conseil demande qu'un résumé soit déposé à tous les 3 mois par le comité.

14- Période de questions

Aucune question

15- Levée de l'assemblée #190108

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette,

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 20h28.

Je, Alain Robert, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Alain Robert, maire

Nicole Gautreau, directrice générale